

Vie régionale → L'actu

ÉNERGIES ■ Un arrêté préfectoral vient d'autoriser l'installation de trois éoliennes sur la zone de Champ Bayon

Le préfet du Rhône valide le projet éolien

Malgré plusieurs avis défavorables et une opposition locale vivace, la préfecture du Rhône vient d'autoriser l'installation de trois éoliennes entre Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères.

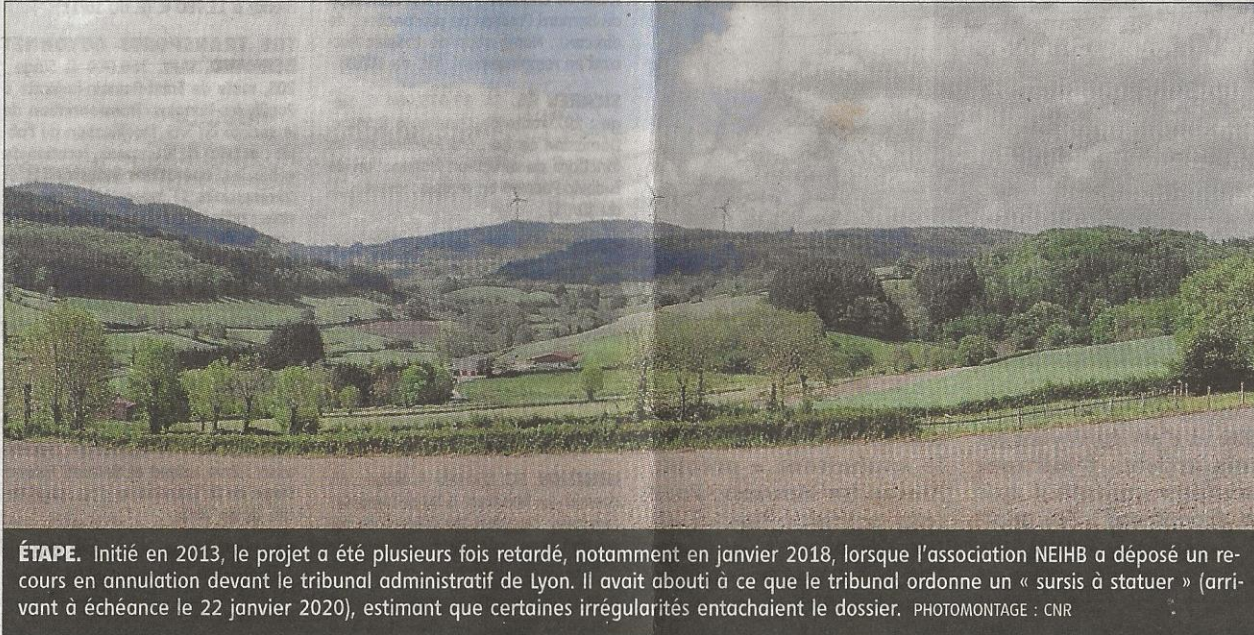
Etienne Chaize

etienne.chaize@centrefrance.com

Le préfet du Rhône avait jusqu'au 21 janvier pour rendre sa décision et régulariser l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur la zone de Champ Bayon. Alors qu'un vent de contestation entoure le projet, dans un arrêté daté du 15 janvier, le représentant de l'État a donné son feu vert.

« Un déni de démocratie »

« Il y a là un véritable déni de démocratie », souffle Marc Huquet, représentant de l'association Non à l'éolien industriel en Haut Beaujolais (NEIHB). Il faut dire qu'au cours de l'année dernière, alors qu'une première enquête publique, en 2017, avait débouché sur un avis défavorable, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a éga-



ÉTAPE. Initié en 2013, le projet a été plusieurs fois retardé, notamment en janvier 2018, lorsque l'association NEIHB a déposé un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon. Il avait abouti à ce que le tribunal ordonne un « sursis à statuer » (arrivant à échéance le 22 janvier 2020), estimant que certaines irrégularités entachaient le dossier. PHOTOMONTAGE : CNR

lement émis de nombreuses réserves, en juin. Puis, fin décembre, un second commissaire enquêteur a lui aussi émis un avis défavorable à ce programme porté par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et qui prévoit l'installation de trois immenses éoliennes.

« On a l'impression d'halluciner », déplore Marc Huquet. Lui et les autres opposants ont la

désagréable sensation que leur avis ne compte pas. « Les gens en ont assez de la manière dont les choses sont faites. On est considérés comme des culs-terreux ! (sic) », grince-t-il.

Nombreuses inquiétudes

Pour rappel, si les riverains ne sont pas foncièrement opposés à l'éolien, ils estiment que ces moulins géants seront situés trop près des habitations,

dans une zone pas assez venteuse pour ces machines censées produire, à terme, 19 GWh par an.

Les inquiétudes sont aussi grandes quant à l'impact sonore, lumineux et visuel des engins. Sans oublier les légitimes réserves concernant les conséquences pour la biodiversité ou la préservation de la ressource en eau. « À Saint-Bonnet, on boit l'eau de la colline où ils

vont bâtir des fondations à cinq mètres de profondeur... », détaille ce riverain qui craint pour l'avenir de la source, tassée et bétonnée. Pour la faune, avec leurs hélices de 117 mètres de diamètre, les éoliennes pourraient aussi représenter un danger, notamment pour les chauves-souris, empruntant ce couloir, situé sur la ligne de crête entre Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bon-

net-des-Bruyères.

Et de pointer la façon dont l'arrêté semble minimiser les différents avis défavorables au projet. « Le préfet préfère donner raison aux investisseurs et balaie tout ça d'un revers de la main », regrette Marc Huquet.

Une longue bataille juridique

Évidemment, les opposants ne comptent pas baisser les bras. « On va sans doute poser un recours », indique Marc Huquet, las de cette longue bataille judiciaire. « On est un peu perdu. La procédure d'autorisation unique est nouvelle, même nos avocats ne savent pas forcément comment on doit s'y prendre. Là on multiplie les procédures judiciaires et on va être à la tête de trois recours et un appel », soupire-t-il. « En face, ils s'en fichent, ils ont une force de frappe importante. Nous, il faut qu'on trouve des moyens ». Bref, le dossier est loin d'être clos. ■